

Inscriptions Scolaires en Maternelle



Qui peut s'inscrire ?

- Vous habitez à Castelnaudary,
- Votre enfant aura 3 ans ou plus au 31 décembre 2020

Comment s'inscrire ?

Vous devez vous munir :

- Livret de Famille,
- Carnet de santé de l'enfant,
- Justificatif de domicile (Quittance EDF ou Téléphone ou Impôts de moins de 3 mois),
- Certificat de radiation (dans le cas où l'enfant a déjà été scolarisé).

Où et Quand s'inscrire ?

Les inscriptions scolaires et les demandes de dérogation se feront :

du 2 au 27 mars 2020

sur RENDEZ-VOUS au : 04.68.94.58.36

auprès du Service Education Jeunesse – 39 Rue Général Dejean